

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 17 novembre 2022

Date d'affichage : le 17 novembre 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 38

Votants : 38 + 10 = 48

Votants par procuration : 10

Absents excusés : 8

Absente : 1

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, Mmes AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. BARON Jérôme, Mme BARON Réjane, MM. BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre Mme AGNIEL Virginie, M. MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. LENORT Joseph.

Procurations : MM. VIALA Christian à M.CAUVIN Bernard
M.JAHANT Guy à M.ACQUIER Jean-Yves
M.SEMENOFF Serge à M.FOUGAIROLLE Michel
M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge
Mme MEUNIER Hélène à M.BERTO Stéphan
M.OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph
Mme. ROUX Florence à Mme DRACS Marie Andrée
M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie
Mme MASOT Alexandra à M.LENORT Joseph
M.CLAVEL Christian à M.GAUBIAC Laurent

Absents excusés : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, ROUDIL Joël, BRESSET Cyrille, CASTELLVI Jean-Marie, GRAS Guillaume, Mmes, ROTTE Sandrine, MM.WEITZ Bruno, SOULIER Cyril,

Absente : Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN

Début de séance : 18h05

Délibération n°123/2022 : Attribution de l'Appel d'Offres Ouvert Européen portant sur les prestations de services d'assurances pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Fabien CRUVEILLER rappelle que dans le cadre de son fonctionnement, la Communauté de communes se doit de souscrire à des contrats d'assurance.

Dans cette optique, la Communauté de Communes du Piémont Cévenol a lancé un marché portant sur les prestations de services d'assurances pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. La collectivité pour ce marché s'est fait assister d'un AMO spécialiste dans le domaine.

Il ajoute que la CAO s'est réunie le 26 octobre 2022 et a adopté les présentes propositions dont il donne lecture

RAPPORT DE PRESENTATION

I - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13 bis rue du Docteur Rocheblave

30 260 QUISSAC

☎ 04 66 93 06 12

✉ marches-publics@piemont-cevenol.fr

Signataire du marché: le Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé par délibération prise en conseil communautaire du 23 juillet 2020.

II - Contexte et objet du marché

Contexte :

La consultation s'inscrit dans le cadre d'une opération : NON

Les besoins à satisfaire feront l'objet, outre la présente consultation, d'une future consultation : NON

Objet de la présente consultation :

Prestations de services d'assurances pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

III - Dispositions générales

Lots	Objets	Codes CPV	Durées d'exécution
1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	66515000-3	4 ans
2	Assurance des responsabilités et des risques annexes	66516000-0	4 ans
3	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	66514110-0	4 ans
4	Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	66513000-9	4 ans
5	Assurance des prestations statutaires	66512000-2	4 ans

Mode de dévolution :

La réponse pourra être présentée, soit par un Assureur directement ou par le biais d'un intermédiaire.

Chaque lot sera attribué à un prestataire unique ou à un groupement d'opérateurs économiques.

En application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24 du code de la commande publique et au vu des conditions spécifiques requises en matière de marché d'assurance, les opérateurs économiques groupés devront, au stade de l'attribution, adopter la forme juridique d'un groupement conjoint avec mandataire.

En cas de coassurance, elle devra être formée dès la remise des offres (une offre ne couvrant pas 100% du risque sera considérée irrégulière).

L'offre devra présenter le mandataire (apériteur) et les engagements respectifs des autres assureurs membres du groupement (participations dans l'assurance du risque).

REÇU EN PRÉFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

Chaque Co-Assureur devra fournir les pièces prévues au règlement de consultation (article 5).

Une compagnie d'assurances ne pourra présenter simultanément une offre seule et par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires (agents, courtiers). Deux intermédiaires ne pourront présenter une offre émanant d'une même compagnie.

Type de marché :

Le présent marché est pris en application du Code de la commande publique. La procédure de passation utilisée est la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert Européen (AOOE) passée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Forme des prix :

Les prestations sont réglées par un prix selon les stipulations de l'article 5 du CCAP propre à chaque lot.

Variantes :

- Variante à l'initiative des candidats : interdite
- Variante à l'initiative de la collectivité : sans objet

Solution alternative :

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes :

Le lot n°1 comporte une solution de base et une solution alternative portant sur le niveau de franchise. La solution de base et la solution alternative seront analysées distinctement les unes des autres selon les mêmes critères de jugement des offres tels que définis au présent règlement de consultation

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes :

Prestation supplémentaire éventuelle n°1 : RCAE (Risques environnementaux)

Lot n°5 : Assurances des prestations statutaires :

Prestation supplémentaire éventuelle n°1 : MLD / LD (Maladie Longue Durée / Longue Maladie)

Prestation supplémentaire éventuelle n°2 : Maternité

Conditions d'exécution particulières :

Aucune

Clauses sociales et environnementales :

Non

Carte d'achat :

Sans objet

IV - Procédure

Procédure choisie :

La procédure de passation utilisée est : Appel d'Offres Ouvert Européen

Mesures prise par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer que la concurrence n'a pas été faussée par des études et échanges préalables avec des opérateurs économiques :

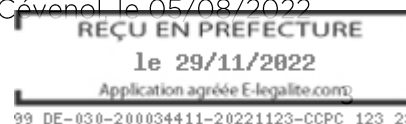
- Publication sur le profil acheteur de la collectivité ainsi qu'au BOAMP et au JOUE.

Modalités de la publicité et de la mise en concurrence :

- Avis d'appel public à concurrence en date du 03/08/2022

- Organes et dates de publication :

- Profil acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, le 05/08/2022
- BOAMP, le 06/08/2022



➤ JOUE, le 06/08/2022

Envoi de l'AAPC par voie électronique : oui

Réduction des délais : Conformément à l'article R. 2182-1 du Code de la commande publique, le délai de 16 jours de « stand still » pour la signature du marché est ramené à 11 jours en cas de transmission par voie électronique.

Accès aux documents de la consultation par voie électronique : oui

Nombre de candidats admis à présenter une offre :

Au titre du lot 1 : Sans limitation

Au titre du lot 2 : Sans limitation

Au titre du lot 3 : Sans limitation

Au titre du lot 4 : Sans limitation

Au titre du lot 5 : Sans limitation

Date et heure limite de réception des plis : 07/10/2022 à 12h00

Nature des plis : candidatures et offres

Délai de validité des offres : 180 jours

Instance d'attribution : Le Conseil Communautaire

Aucun conflit d'intérêt n'a été décelé dans le cadre de cette procédure.

V - Ouverture des plis

Nombre de plis dématérialisés recus :

➤ Dans les délais : 7

➤ Hors délais : 0

Date de l'ouverture des plis : 10/10/2022 à 08h00

Ouverture des plis assurée par : Monsieur Yann COBUT – Responsable du service marchés publics

VI - Liste des candidatures recues

N° de Pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	
	Aucune offre
Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes	
5	Groupement conjoint composé de la SARL PARIS NORD ASSURANCES SERVICES Courtier (Mandataire principal du groupement) sise 159 rue du Faubourg poissonnière - 75009 Paris (N° Siret : 341539 815 000 17), de la SA CFDP ASSURANCES sise Immeuble l'Europe - 62 Rue de Bonnel - 69003 Lyon (N° Siret : 958 506 156 016 00) et de la société d'assurances mutuelle à cotisations fixes AREAS DOMMAGES sise 47/49 Rue Miromesnil - 75008 Paris (N° Siret : 775 670 466 000 17).
Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	
1	Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE sise Maison de l'Agriculture - Bât 2 - Place Chabot

	Montpellier Cedex 2 (N° Siret : 379 834 906 000 73).
Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	
1	Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE sise Maison de l'Agriculture - Bât 2 - Place Chaptal - 34261 Montpellier Cedex 2 (N° Siret : 379 834 906 000 73).
4	Groupement conjoint composé de la SA SMACL Assurances (Mandataire principal du groupement) sise 141 Avenue Salvador Allende - 79031 Niort Cedex 9 (N° Siret : 301 309 605 004 10) et de la SA SMACL Assurances sise 141 Avenue Salvador Allende - 79031 Niort Cedex 9 (N° Siret : 833 817 224 000 29).
Lot 5 : Assurance des prestations statutaires	
2	Groupement conjoint composé de la SAS WILLIS TOWERS WATSON REGION SUD EST (Mandataire principal du groupement) sise Futur Building I - 1280 Avenue des platanes- 34970 Lattes (N° Siret : 311 248 637 008 61) et de la SA CNP ASSURANCES sise 4 Place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15 (N° Siret : 341 737 062 000 24).
3	Groupement conjoint composé de la SNC SOFAXIS (Mandataire principal du groupement) sise Route de Creton - 18110 Vasselay (N° Siret : 335 171 096 000 35), de la SA SHAM VIE sise 18 Rue Edouard Rochet - 69008 Lyon cedex 08 (N° Siret : 487 632 861 000 18) et de la SA MIC INSURANCE COMPANY sise 28 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris (N° Siret : 885 241 208 000 10).
6	Groupement conjoint composé de la SASAU SIACI SAINT HONORE (Mandataire principal du groupement) sise 39 Rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris (N° Siret : 572 059 939 001 22) et de la SA GENERALI VIE sise 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris (N° Siret : 602 062 481 022 12).

VII - Admission des candidatures

Niveaux minimum : sans objet

Plis	Candidats	ANALYSE			DECISIONS	
		Capacités financières	Situation juridique	Références	Admis	Motifs élimination
Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes						
	*	<input type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante		
Lot 2 : Prestations de service de transports des ordures ménagères résiduelles						
5	PNAS	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	
Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes						
1	GROUPAMA	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	
Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus						
1	GROUPAMA	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	
4	SMACL	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	
Lot 5 : Assurance des prestations statutaires						

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E.legalite.com

Plis	Candidats	ANALYSE			DECISIONS	
		Capacités financières	Situation juridique	Références	Admis	Motifs élimination
2	WILLIS TOWERS	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	
3	SOFAXIS	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	
6	SIACI	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> Suffisante <input type="checkbox"/> Insuffisante	✓	

VIII - Admission des offres

Plis	Candidats	ANALYSE				DECISIONS	
		Complète	Irrégulière	Inappropriée	Inacceptable	Admise	Motifs élimination
Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes							
Lot 2 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes							
5	PNAS	✓				✓	
Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes							
1	GROUPAMA	✓				✓	
Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus							
1	GROUPAMA	✓				✓	
4	SMACL	✓				✓	
Lot 5 : Assurance des prestations statutaires							
2	WILLIS TOWERS	✓				✓	
3	SOFAXIS	✓				✓	
6	SIACI	✓				✓	

IX - Analyse des offres

Les sous-critères énumérés ci-après intervenant pour le jugement des offres sont affectés du coefficient pondérateur suivant :

Pour les lots N°1 à 4 :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	55
2- Prix	45

Pour le lot N°5 :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	30
2- Prix	40
3- Assistance technique	30

Le candidat se rapprochant le plus du total de 100 est considéré comme étant celui présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Sous critères de notation :

1 - Sous critères de notation de la valeur technique de l'offre (notée sur 25 points)

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et risques annexes

Points analysés
Biens assurés (5)
Evénements garantis (5)
Montant des garanties (5)
Méthode d'indemnisation (5)
Franchise (5)

Grille de notation
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 et 5 selon grille ci-dessus
Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Lot 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes

Points analysés
Structure du contrat (5)
Etendue des garanties (10)
Montant des garanties (5)
Franchise (5)

Grille de notation sur 5
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Grille de notation sur 10
10 : Correspond exactement à la demande
Entre 7 et 9 : Se rapprochant
Entre 5 et 6 : Différente mais acceptable
Entre 3 et 4 : Eloignée
Entre 1 et 2 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 à 5 et 1 à 10 selon grilles ci-dessus
Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Lot 3 : Assurances des véhicules à moteur et risques annexes

Points analysés
Véhicules assurés (5)
Garanties accordées (5)
Garanties annexes (5)
Gestion du contrat (5)
Franchise (5)

Grille de notation
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 et 5 selon grille ci-dessus
Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Points analysés
Etendue des garanties (10)
Montant des garanties (10)
Seuil d'intervention (5)

Grille de notation sur 5
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Grille de notation sur 10
10 : Correspond exactement à la demande
Entre 7 et 9 : Se rapprochant
Entre 5 et 6 : Différente mais acceptable
Entre 3 et 4 : Eloignée
Entre 1 et 2 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 à 5 et 1 à 10 selon grilles ci-dessus

Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Lot 5 : Assurance des prestations statutaires

Points analysés
Structure du contrat (5)
Etendue des garanties (10)
Indemnisation (5)
Franchise (5)

Grille de notation sur 5
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Grille de notation sur 10
10 : Correspond exactement à la demande
Entre 7 et 9 : Se rapprochant
Entre 5 et 6 : Différente mais acceptable
Entre 3 et 4 : Eloignée
Entre 1 et 2 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 à 5 et 1 à 10 selon grilles ci-dessus

Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

2 - Notation du prix (notés sur 25 points)

Le candidat le moins disant se verra attribuer la note maximale (25), la notation obtenue se fait sur la base d'une règle de trois avec pour référence le tarif le moins élevé :

Note = { (tarif moins disant / tarif candidat) X 25 } / 25 x coefficient pondérateur

3 - Sous critères l'assistance technique (service après-vente noté sur 25 points en fonction de l'annexe jointe à l'acte d'engagement)

Points analysés
Gestion du dossier (10)
Gestion des sinistres (10)
Statistiques (5)

Grille de notation sur 5
5 : Très bien
4 : Bien
3 : Assez bien
2 : Moyen
1 : Insuffisant

Grille de notation sur 10
10 : Très bien
Entre 7 et 9 : Bien
Entre 5 et 6 : Assez bien
Entre 3 et 4 : Moyen
Entre 1 et 2 : Insuffisant

Chaque sous-critère est noté entre 1 à 5 et 1 à 10 selon grilles ci-dessus

Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Demande de précisions ou de compléments : Non

Négociation : Interdite en procédure formalisée

Plis	Candidats	NOTATION			
		Critère du Prix	Notes Valeur Technique	Notes totale	Place
Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes					
/	/	/	/	/	/
Lot 2 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes (solution de base)					
5	PNAS	<u>Analyse Prix :</u> 1- Coût % MS HT Prime en TTC 0.090% 3 985.59 € <u>Note sur 45 :</u> 45 / 45	<u>Analyse Technique :</u> 2 - La Valeur technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 55 :</u> 48.40 / 55	93.40 / 100	1
Lot 2 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes (solution de base + PSE)					
5	PNAS	<u>Analyse Prix :</u> 1- Coût % MS HT Prime en TTC 0.090% 6 338.24 € <u>Note sur 45 :</u> 45 / 45	<u>Analyse Technique :</u> 2 - La Valeur technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 55 :</u> 48.40 / 55	93.40 / 100	1
Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes					
1	GROUPAMA	<u>Analyse Prix :</u> 1- Coût Prime en TTC 17 195.02 € <u>Note sur 45 :</u> 45 / 45	<u>Analyse Technique :</u> 2 - La Valeur technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 55 :</u> 50.60 / 55	95.60 / 100	1
Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus					
1	GROUPAMA	<u>Analyse Prix :</u> 1- Coût Prime en TTC 653.42 € <u>Note sur 45 :</u> 45 / 45	<u>Analyse Technique :</u> 2 - La Valeur technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 55 :</u> 52.80 / 55	97.80 / 100	1
4	SMACL	<u>Analyse Prix :</u> 1- Coût Prime en TTC 714.12 € <u>Note sur 45 :</u> 41.18 / 45	<u>Analyse Technique :</u> 2 - La Valeur technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 55 :</u> 55 / 55	96.18 / 100	2
Lot 5 : Assurance des prestations statutaires (Solution de base)					
2	WILLIS TOWERS	<u>Analyse Prix :</u> 1- Coût Prime en TTC 44 412.90 € (Taux : 2.12%) <u>Note sur 40 :</u> 22.88 / 40	<u>Analyse Technique :</u> 2 - La Valeur technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 26.40 / 30 3 - Assistance Technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 30 / 30	93.00 / 100	3
3	SOFAXIS		<u>Analyse Technique :</u>	97.60 / 100 1e 29/11/2022	1

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

Plis	Candidats	NOTATION			
		Critère du Prix	Notes Valeur Technique	Notes totale	Place
		<p><u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u> 40 641.99 € (taux : 1.94%) <u>Note sur 40 :</u> 40 / 40</p>	<p><u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 27.60 / 30</p> <p><u>3 - Assistance Technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 30 / 30</p>		
6	SIACI	<p><u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u> 45 669.87 € (taux : 2.18%) <u>Note sur 40 :</u> 35.60 / 40</p>	<p><u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 28.80 / 30</p> <p><u>3 - Assistance Technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 30 / 30</p>	94.40 / 100	2
Lot 5 : Assurance des prestations statutaires (Solution de base + PSE n°1)					
2	WILLIS TOWERS	<p><u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u> 72 904.19 € (Taux : 3.48%) <u>Note sur 40 :</u> 34.48 / 40</p>	<p><u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 26.40 / 30</p> <p><u>3 - Assistance Technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 30 / 30</p>	90.88 / 100	3
3	SOFAXIS	<p><u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u> 62 848.44 € (taux : 3.00%) <u>Note sur 40 :</u> 40 / 40</p>	<p><u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 27.60 / 30</p> <p><u>3 - Assistance Technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 30 / 30</p>	97.60 / 100	1
6	SIACI	<p><u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u> 67 457.33 € (taux : 3.22%) <u>Note sur 40 :</u> 37.27 / 40</p>	<p><u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 28.80 / 30</p> <p><u>3 - Assistance Technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport.</p>	96.07 / 100	2

REÇU EN PREFECTURE
le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

Plis	Candidats	NOTATION			
		Critère du Prix	Notes Valeur Technique	Notes totale	Place
			<u>Note sur 30</u> : 30 / 30		
Lot 5 : Assurance des prestations statutaires (Solution de base + PSE n°2)					
2	WILLIS TOWERS	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u> 64 314.90 € (Taux : 3.07%) <u>Note sur 40 :</u> 38.31 / 40	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 26.40 / 30 <u>3 - Assistance Technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 30 / 30	94.71 / 100	3
3	SOFAXIS	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u> 61 591.47 € (taux : 2.94%) <u>Note sur 40 :</u> 40 / 40	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 27.60 / 30 <u>3 - Assistance Technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 30 / 30	97.60 / 100	2
6	SIACI	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u> 62 429.45 € (taux : 2.98%) <u>Note sur 40 :</u> 39.46 / 40	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 28.80 / 30 <u>3 - Assistance Technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 30 / 30	98.26 / 100	1
Lot 5 : Assurance des prestations statutaires (Solution de base + PSE n°1 + PSE n°2)					
2	WILLIS TOWERS	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u> 92 806.20 € (Taux : 4.43%) <u>Note sur 40 :</u> 36.12 / 40	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 26.40 / 30 <u>3 - Assistance Technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. <u>Note sur 30 :</u> 30 / 30	92.52 / 100	3
3	SOFAXIS	<u>Analyse Prix :</u> <u>1- Coût Prime en TTC</u>	<u>Analyse Technique :</u> <u>2 - La Valeur technique :</u> Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport.	97.60 / 100	2

REÇU EN PREFECTURE
le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

Plis	Candidats	NOTATION			
		Critère du Prix	Notes Valeur Technique	Notes totale	Place
		83 797.92 € (taux : 4.00%) Note sur 40 : 40 / 40	Note sur 30 : 27.60 / 30 3 - Assistance Technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. Note sur 30 : 30 / 30		
6	SIACI	Analyse Prix : 1- Coût Prime en TTC 84 216.91 € (taux : 4.02%) Note sur 40 : 39.80 / 40	Analyse Technique : 2 - La Valeur technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. Note sur 30 : 28.80 / 30 3 - Assistance Technique : Le détail des notations et analyses des sous critères est joint en annexe au présent rapport. Note sur 30 : 30 / 30	98.60 / 100	1

X - Proposition d'attribution

N° de pli	Candidat	Formule choisie*	Montant de l'offre en € HT	Motifs de l'attribution
Lot 1 : Prestations de service de transports des déchets verts				
/	/	/	/	/
Lot 2 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes				
5	Groupement conjoint composé de la SARL PARIS NORD ASSURANCES SERVICES Courtier (Mandataire principal du groupement) sise 159 rue du Faubourg poissonnière - 75009 Paris (N° Siret : 341 539 815 000 17), de la SA CFDP ASSURANCES sise Immeuble l'Europe - 62 Rue de Bonnel - 69003 Lyon (N° Siret : 958 506 156 016 00) et de la société d'assurances mutuelle à cotisations fixes AREAS DOMMAGES sise 47/49 Rue Miromesnil - 75008 Paris (N° Siret : 775 670 466 000 17).	SB + PSE n°1	6 338.24 €	Seule offre présente sur le lot, elle demeure conforme aux demandes du cahier des charges et ainsi devient l'offre économiquement la plus avantageuse. La Collectivité fait le choix de retenir la solution de base ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle n°1.
Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes				
1	Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE sise Maison de l'Agriculture - Bât 2 - Place Chaptal - 34261 Montpellier Cedex 2 (N° Siret : 379 834 906 000 73).	SB	17 195.02 €	Seule offre présente sur le lot, elle demeure conforme aux demandes du cahier des charges et ainsi devient l'offre économiquement la plus avantageuse.

REÇU EN PREFECTURE
le 29/11/2022

Application agréée E.legalite.com

Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus				
1	Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE sise Maison de l'Agriculture - Bât 2 - Place Chaptal - 34261 Montpellier Cedex 2 (N° Siret : 379 834 906 000 73).	SB	653.42 €	L'offre de la société GROUPAMA a su faire la différence sur critère du prix avec une offre plus compétitive tout en gardant une excellente note technique. L'ensemble de ces deux critères a permis à la société GROUPAMA de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse.
Lot 5 : Assurance des prestations statutaires				
6	Groupement conjoint composé de la SASAU SIACI SAINT HONORE (Mandataire principal du groupement) sise 39 Rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris (N° Siret : 572 059 939 001 22) et de la SA GENERALI VIE sise 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris (N° Siret : 602 062 481 022 12).	SB + PSE n°2	62 429.45 €	L'offre du groupement SIACI a su se démarquer par la régularité de son offre. En obtenant ainsi les meilleures notes sur le plan de la valeur technique et de l'assistance technique et en restant très proche de la concurrence sur le plan financier avec une proposition qui n'est pas la moins chère mais qui reste très compétitive. Cette offre a su faire face à la concurrence et la combinaison de l'ensemble de ces critères font que l'offre du groupement SIACI devient l'offre économiquement la plus avantageuse. La Collectivité fait le choix de retenir la solution de base ainsi que la prestations supplémentaires éventuelles n°2.

*SB = Solution de base

*PSE = Prestations supplémentaires éventuelles

XI - Motifs de rejet

Sans objet.

XII - Notification

Notification aux candidats non retenus par voie électronique : oui (<https://www.achatpublic.com>)

Notification à l'attributaire par voie électronique : oui (<https://www.achatpublic.com>)

Le Conseil Communautaire,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

Considérant l'avis de la CAO du 26 octobre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver et d'entériner l'attribution de la procédure passée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique portant sur les prestations de services d'assurances pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol
- de déclarer le lot 1 infructueux conformément à l'article R- 2185-1 du code de la commande publique fondé sur une absence d'offre remise.
- d'attribuer le marché public aux sociétés suivantes :

- Lot 2: Groupement conjoint composé de la SARL PARIS NORD ASSURANCES SERVICES Courtier (Mandataire principal du groupement) sise 159 rue du Faubourg poissonnière 75009 Paris (N° Siret : 341 539 815 000 17), de la SA CFDP ASSURANCES sise Immeuble

REÇU EN PREFECTURE
le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

l'Europe – 62 Rue de Bonnel – 69003 Lyon (N° Siret : 958 506 156 016 00) et de la société d'assurances mutuelle à cotisations fixes AREAS DOMMAGES sise 47/49 Rue Miromesnil – 75008 Paris (N° Siret : 775 670 466 000 17) sur la base de la solution de base et de la prestation supplémentaire éventuelle n°1 à savoir un montant de 6 338.24 € HT.

- **Lot 3:** Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE sise Maison de l'Agriculture – Bât 2 – Place Chaptal – 34261 Montpellier Cedex 2 (N° Siret : 379 834 906 000 73) pour un montant de 17 195.02 € HT.
- **Lot 4:** Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE sise Maison de l'Agriculture – Bât 2 – Place Chaptal – 34261 Montpellier Cedex 2 (N° Siret : 379 834 906 000 73) pour un montant de 653.42 € HT.
- **Lot 5:** Groupement conjoint composé de la SASAU SIACI SAINT HONORE (Mandataire principal du groupement) sise 39 Rue Mstislav Rostropovitch – 75017 Paris (N° Siret : 572 059 939 001 22) et de la SA GENERALI VIE sise 2 rue Pillet-Will – 75009 Paris (N° Siret : 602 062 481 022 12) sur la base de la solution de base et de la prestation supplémentaire éventuelle n°2 à savoir un montant de 62 429.45 € HT.

- d'autoriser le Président à signer les marchés avec les candidats retenus sous réserve de production et de conformité des documents exigibles ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution dudit marché pour l'ensemble de ses lots et de sa durée ;

Le Président ajoute qu'au titre du lot 1 déclaré infructueux, la Communauté de Communes est actuellement en contact avec des assureurs afin de contractualiser sans publicité ni mise en concurrence sur la base des prestations établies au titre du lot 1 conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.




Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :



PROCES-VERBAL DE LA CAO DU 26 OCTOBRE
2022 AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES A 15H00

SAISIE AU TITRE DE SES COMPETENCES AU TITRE DE
L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN PORTANT SUR
LES SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU PIEMONT CEVENOL.

ORDRE DU JOUR :

- 1) DECISION AU TITRE DE L'ADMISSION DES
CANDIDATURES.
- 2) DECISION AU TITRE DU CLASSEMENT DES OFFRES

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

I - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13 bis rue du Docteur Rocheblave

30 260 QUISSAC

☎ 04 66 93 06 12

✉ y.cobut@piemont-cevenol.fr

Signataire du marché : le Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé par délibération prise en conseil communautaire du 23 juillet 2020.

II - Objet du marché

Appel d'offres ouvert européen relatif aux prestations de service d'assurances pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Lot(s)	Désignation
Lot 1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
Lot 2	Assurance des responsabilités et des risques annexes
Lot 3	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
Lot 4	Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
Lot 5	Assurance des prestations statutaires

III - Procédure

Procédure choisie :

Procédure formalisée de l'Appel d'Offres Ouvert Européen en application des articles des articles L 2124-2, R. 2124-2 1° et R 2161-2 à R. 2161-54 du code de la commande publique en raison d'un montant total du marché supérieur à 215 000 € HT.

- Publication Initiale sur le profil d'acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol ainsi que sur :
 - Profil Acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, envoyé le 03/08/22 et publié le 05/08/22.
 - BOAMP, envoyé le 03/08/22 et publié le 06/08/22.
 - JOUE, envoyé le 03/08/22 et publié le 06/08/22.

Date limite de réception des offres : Vendredi 7 octobre 2022 à 12h00.

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

Ouverture des plis :

- Nombre de plis dématérialisés reçus :

<u>Lot(s)</u>	<u>Nombre de plis réceptionné dans les délais impartis</u>	<u>Nombre de plis réceptionné hors délais</u>	<u>Commentaires</u>
Lot 1	0	0	Aucune réponse
Lot 2	1	0	
Lot 3	1	0	
Lot 4	2	0	
Lot 5	3	0	

- Date de l'ouverture des plis : 10/10/22 à 08h00
- Ouverture des plis assurée par : Monsieur Yann COBUT - Responsable du service marchés publics

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :

Non OUI

Demande de négociations : Interdit en procédure formalisée

Classement infructueux ou sans suite : Lot 1 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Critères de sélection des offres :

Les sous-critères énumérés ci-après intervenant pour le jugement des offres sont affectés du coefficient pondérateur suivant :

Pour les lots N°1 à 4 :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	55
2- Prix	45

Pour le lot N°5 :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	30
2- Prix	40
3- Assistance technique	30

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

Le candidat se rapprochant le plus du total de 100 est considéré comme étant celui présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Sous critères de notation :

1 - Sous critères de notation de la valeur technique de l'offre (notée sur 25 points)

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et risques annexes

Points analysés
Biens assurés (5)
Evénements garantis) (5)
Montant des garanties (5)
Méthode d'indemnisation (5)
Franchise (5)

Grille de notation
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 et 5 selon grille ci-dessus

Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Lot 2 : Assurance des responsabilités et risques annexes

Points analysés
Structure du contrat (5)
Etendue des garanties (10)
Montant des garanties (5)
Franchise (5)

Grille de notation sur 5
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Grille de notation sur 10
10 : Correspond exactement à la demande
Entre 7 et 9 : Se rapprochant
Entre 5 et 6 : Différente mais acceptable
Entre 3 et 4 : Eloignée
Entre 1 et 2 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 à 5 et 1 à 10 selon grilles ci-dessus

Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol



Lot 3 : Assurances des véhicules à moteur et risques annexes

Points analysés
Véhicules assurés (5)
Garanties accordées (5)
Garanties annexes (5)
Gestion du contrat (5)
Franchise (5)

Grille de notation
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 et 5 selon grille ci-dessus

Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Points analysés
Etendue des garanties (10)
Montant des garanties (10)
Seuil d'intervention (5)

Grille de notation sur 5
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Grille de notation sur 10
10 : Correspond exactement à la demande
Entre 7 et 9 : Se rapprochant
Entre 5 et 6 : Différente mais acceptable
Entre 3 et 4 : Eloignée
Entre 1 et 2 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 à 5 et 1 à 10 selon grilles ci-dessus

Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Lot 5 : Assurance des prestations statutaires

Points analysés
Structure du contrat (5)
Etendue des garanties (10)
Indemnisation (5)
Franchise (5)

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

Grille de notation sur 5
5 : Correspond exactement à la demande
4 : Se rapprochant
3 : Différente mais acceptable
2 : Eloignée
1 : Très éloignée

Grille de notation sur 10
10 : Correspond exactement à la demande
Entre 7 et 9 : Se rapprochant
Entre 5 et 6 : Différente mais acceptable
Entre 3 et 4 : Eloignée
Entre 1 et 2 : Très éloignée

Chaque sous-critère est noté entre 1 à 5 et 1 à 10 selon grilles ci-dessus

Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

2 - Notation du prix (notés sur 25 points)

Le candidat le moins disant se verra attribuer la note maximale (25), la notation obtenue se fait sur la base d'une règle de trois avec pour référence le tarif le moins élevé :

Note = { (tarif moins disant / tarif candidat) X 25 } / 25 x coefficient pondérateur

3 - Sous critères l'assistance technique (service après-vente noté sur 25 points en fonction de l'annexe jointe à l'acte d'engagement)

Points analysés
Gestion du dossier (10)
Gestion des sinistres (10)
Statistiques (5)

Grille de notation sur 5
5 : Très bien
4 : Bien
3 : Assez bien
2 : Moyen
1 : Insuffisant

Grille de notation sur 10
10 : Très bien
Entre 7 et 9 : Bien
Entre 5 et 6 : Assez bien
Entre 3 et 4 : Moyen
Entre 1 et 2 : Insuffisant

Chaque sous-critère est noté entre 1 à 5 et 1 à 10 selon grilles ci-dessus

Note = (note du candidat / 25) x coefficient pondérateur

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

Critère de sélection des candidatures :

1 - Lettre de candidature précisant les éventuels Co traitants (formulaire DC1 à jour) ou contenu identique sur papier libre.

Le candidat devra indiquer une adresse électronique valide sur laquelle pourront éventuellement être envoyés les échanges électroniques.

2 - Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (formulaire DC2 à jour).

Ces renseignements devront préciser :

- Le chiffre d'affaires des 3 dernières années
- Les moyens techniques et humains
- La qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues.

La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations attestant la compétence du candidat dans le domaine souhaité (pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, la preuve de leur capacité professionnelle, technique et financière peut être apportée par tout moyen, la structure candidate pouvant se prévaloir des références détenues en propre par ses personnels).

3 - Dans le cas où l'entreprise ne fournirait pas les formulaires DC1 et DC2, une déclaration sur l'honneur certifiant :

- N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner-prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique.
- Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

4 - Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;

5 - La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si l'entreprise est en redressement judiciaire.

6 - Qualité selon laquelle il agit : agent, courtier, mutuelle. S'il intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il a saisie et **l'étendue de celui-ci.**

7 - Compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription ainsi que son habilitation obtenue auprès de l'organisme d'autorité de contrôle (ACPR ou son équivalent). Cette disposition ne concerne pas les intermédiaires d'assurance.

8 - Attestation de responsabilité civile et de garantie financière en cours de validité.

9 - Attestation d'inscription à l'ORIAS. Cette disposition concerne les intermédiaires d'assurance.

Avertissement : la réponse par le biais d'un intermédiaire d'assurances et/ou en coassurance, est considérée comme un groupement conjoint : chaque partie devra fournir les documents ci-dessus à l'exception de « la lettre de candidature » qui devra être produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement.

En application des articles R. 2143-13 à R. 2143-14 du Code de la Commande publique, les entreprises ne seront pas tenues de produire les documents relatifs à la candidature, en cours de validité, s'ils sont laissés gratuitement à la disposition du pouvoir adjudicateur par le biais d'un système électronique administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique.

Le dossier de candidature devra alors fournir toutes les informations nécessaires à la consultation du système électronique ou de l'espace de stockage numérique.

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

IV - Commission d'Appel d'Offres :

A - Convocation et composition de la Commission d'Appel d'Offres

Date de la réunion : Mercredi 26 octobre 2022 à 15h00

Convocation envoyée le mercredi 12 octobre 2022

Compétence de la CAO : Conformément à l'article 2.2 du Règlement de la CAO adopté par la délibération n°100/2020 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2020, le Président sollicite la validation de la CAO dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de marchés publics. Cet avis lie l'acheteur public.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres présent ce jour sont les suivants :

- Membres titulaires de la commission à voix délibérative :

Noms, prénoms	Qualité
Fabien CRUVEILLER	Président de la Commission d'Appel d'Offres, Président de la CCPC.
Bernard CAUVIN	Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, Conseiller communautaire de Lédignan
Nicolas DREVON	Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, Conseiller communautaire de Quissac
Jean Louis CUENOT	Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, Conseiller communautaire de Saint Jean de Crieulon
Guy JAHANT	Membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, Conseiller communautaire de Liouc

- Membres à voix consultative invités par le Président en raison de leurs compétences :

Noms, prénoms	Qualité
Didier SOUCHON	Directeur Général des Services
Guilhem RIBART	Assistant à maîtrise d'ouvrage
Yann COBUT	Responsable Service Marchés Publics

B - Le quorum :

Conformément à l'article L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint lors plus de la moitié des membres ayant voix délibératives sont présents (à savoir 3 personnes + le président).

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

C - Secrétariat de la CAO :

Nom, prénom	Qualité
Yann COBUT	Responsable du Service Marchés Publics

D - Présentation des différents avenants :

Nom, prénom	Qualité
Fabien CRUVEILLER	Président

V - Déroulement de la Commission d'Appel d'Offres :

L'ensemble des lots soumis à la décision de la commission d'appel d'offres sont présentés par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Ainsi, il est procédé à la présentation des opérateurs économiques qui ont remis une offre pour la présente consultation à savoir :

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

- Néant

Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

- Groupement conjoint composé de la SARL PARIS NORD ASSURANCES SERVICES Courtier (Mandataire principal du groupement) sise 159 rue du Faubourg poissonnière - 75009 Paris (N° Siret : 341 539 815 000 17), de la SA CFDP ASSURANCES sise Immeuble l'Europe - 62 Rue de Bonnel - 69003 Lyon (N° Siret : 958 506 156 016 00) et de la société d'assurances mutuelle à cotisations fixes AREAS DOMMAGES sise 47/49 Rue Miromesnil - 75008 Paris (N° Siret : 775 670 466 000 17).

Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

- Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE sise Maison de l'Agriculture - Bât 2 - Place Chaptal - 34261 Montpellier Cedex 2 (N° Siret : 379 834 906 000 73).

Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

- Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE sise Maison de l'Agriculture - Bât 2 - Place Chaptal - 34261 Montpellier Cedex 2 (N° Siret : 379 834 906 000 73).
- Groupement conjoint composé de la SA SMACL Assurances (Mandataire principal du groupement) sise 141 Avenue Salvador Allende - 79031 Niort Cedex 9 (N° Siret : 301 309 605 004 10) et de la SA SMACL Assurances sise 141 Avenue Salvador Allende - 79031 Niort Cedex 9 (N° Siret : 833 817 224 000 29).

Lot 5 : Assurance des prestations statutaires

- Groupement conjoint composé de la SAS WILLIS TOWERS WATSON REGION SUD EST (Mandataire principal du groupement) sise Futur Building I - 1280 Avenue des platanes- 34970 Lattes (N° Siret : 311 248 637 008 61) et de la SA CNP ASSURANCES sise 4 Place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15 (N° Siret : 341 737 062 000 24).
- Groupement conjoint composé de la SNC SOFAXIS (Mandataire principal du groupement) sise Route de Creton - 18110 Vasselay (N° Siret : 335 171 096 000 35), de la SA SHAM VIE sise 18 Rue Edouard Rochet - 69008 Lyon cedex 08 (N° Siret : 487 632 861 000 18) et de la SA MIC INSURANCE COMPANY sise 28 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris (N° Siret : 885 241 208 000 10).
- Groupement conjoint composé de la SASAU SIACI SAINT HONORE (Mandataire principal du groupement) sise 39 Rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris (N° Siret : 572 059 939 001 22) et de la SA GENERALI VIE sise 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris (N° Siret : 602 062 481 022 12).

Monsieur Guilhem RIBART , en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, présente l'analyse au titre de l'ensemble des lots et explique l'ensemble des subtilités de la procédure (solution alternative, prestations supplémentaires exceptionnelles (PSE), etc. ...) (Cf. Tableau d'analyse des offres joint au présent procès-verbal).

Il est précisé que conformément à l'article R. 2144-3 du Code de la Commande Publique, l'acheteur décide d'examiner l'offre avant les candidatures pour le présent marché.

De ce fait la candidature de l'opérateur économique premier au titre de chaque lot a été analysée et elle est détaillée dans le tableau d'analyse des candidatures.

Au titre de chaque lot, l'opérateur économique premier au classement a été admis car il disposait des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution des prestations objet du présent appel d'offres ouvert européen (CF. Tableau de Candidature).

Au regard dudit exposé, la Commission d'Appel d'Offres fait sienne l'analyse des offres et des candidatures et attribue, à titre provisoire, sous réserve que les candidats produisent les pièces justificatives mentionnées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, les lots aux opérateurs économiques ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, dans le cas où le candidat se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents exigés, sa candidature est déclarée irrecevable.

Dans ce cas, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

VI - Avis au titre du classement des offres

◆ Au titre du lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'analyse des offres et du classement suivant :

LOT N°1		
N° de pli	Candidat	Classement
Déclaration d'infructuosité du lot n°1		

La CAO :

- donne une décision favorable à la déclaration d'infructuosité du lot n°1 ;
- ne donne pas une décision favorable à la déclaration d'infructuosité du lot n°1 ;

Résultat des votes au titre du lot 1		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

Observations des membres de la CAO ayant demandé une inscription au PV : Néant

Au titre du lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

Après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'analyse des offres et du classement suivant :

LOT N°2		
N° de pli	Candidat	Classement
5	SARL PARIS NORD ASSURANCES SERVICES Courtier	1

- ◆ La CAO :
- donne une décision favorable à l'attribution du lot 2 ;

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

- Solution de base
- Solution de base + PSE n°1
- ne donne pas une décision favorable à l'attribution du lot 2 ;

Résultat des votes au titre du lot 2		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

Observations des membres de la CAO ayant demandé une inscription au PV : Néant

Au titre du lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'analyse des offres et du classement suivant :

LOT N°3		
N° de pli	Candidat	Classement
1	Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE	1

- ◆ La CAO :
- donne une décision favorable à l'attribution du lot 3 ;
- ne donne pas une décision favorable à l'attribution du lot 3 ;

Résultat des votes au titre du lot 3		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

Observations des membres de la CAO ayant demandé une inscription au PV : Néant

Au titre du lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'analyse des offres et du classement suivant :

LOT N°4		
N° de pli	Candidat	Classement
1	Syndicat professionnel GROUPAMA MEDITERRANEE	1
4	SA SMACL Assurances	2

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

♦ La CAO :

donne une décision favorable à l'attribution du lot 4 ;

ne donne pas une décision favorable à l'attribution du lot 4 ;

Résultat des votes au titre du lot 4		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

Observations des membres de la CAO ayant demandé une inscription au PV : Néant

Au titre du lot 5 : Assurance des prestations statutaires

Après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'analyse des offres et du classement suivant :

Solution de base :

LOT N°5		
N° de pli	Candidat	Classement
2	SAS WILLIS TOWERS WATSON REGION SUD EST	3
3	SNC SOFAXIS	1
6	SASAU SIACI SAINT HONORE	2

Solution de base + PSE n°1 :

LOT N°5		
N° de pli	Candidat	Classement
2	SAS WILLIS TOWERS WATSON REGION SUD EST	3
3	SNC SOFAXIS	1
6	SASAU SIACI SAINT HONORE	2

Solution de base + PSE n°2 :

LOT N°5		
N° de pli	Candidat	Classement
2	SAS WILLIS TOWERS WATSON REGION SUD EST	3
3	SNC SOFAXIS	2
6	SASAU SIACI SAINT HONORE	1

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

Solution de base + PSE n°1 et n°2 :

LOT N°5		
N° de pli	Candidat	Classement
2	SAS WILLIS TOWERS WATSON REGION SUD EST	3
3	SNC SOFAXIS	2
6	SASAU SIACI SAINT HONORE	1

◆ La CAO :

donne une décision favorable à l'attribution du lot 5 sur la base de la formule suivante :

Solution de base

Solution de base + PSE n°1

Solution de base + PSE n°2

Solution de base + PSE n°1 + PSE n°2

ne donne pas une décision favorable à l'attribution du lot 5 ;

Résultat des votes au titre du lot 5		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		

Observations des membres de la CAO ayant demandé une inscription au PV : Néant

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol




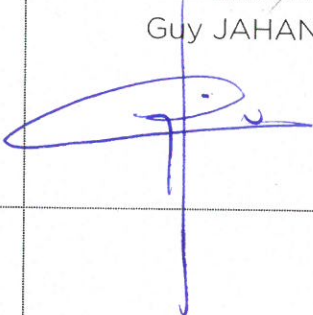

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

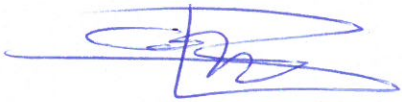
99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23

VII - Signatures des membres à voix délibérative

<p>Fabien CRUVEILLER</p> 	<p>Bernard CAUVIN</p> 	<p>Nicolas DREVON</p> 
<p>Joël ROUDIL</p>	<p>Guy JAHANT</p> 	<p>Jean-Louis CUENOT</p> 
<p>Serge CATHALA</p>		

VIII - Signatures des membres à voix consultatives

<p>Didier SOUCHON</p> 	<p>Guilhem RIBART</p> <p>Présence en Visio-conférence</p>	<p>Carl DAUDE</p>
---	---	-------------------

<p>Yann COBUT</p> 

Service Marchés Publics

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13bis rue du Dr Rocheblave • 30260 Quissac • 04 66 93 30 17

www.piemont-cevenol.fr •  ccPiemontCevenol

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-200034411-20221123-CCPC_123_23